

Région Poitou - Charentes

La Présidente

Monsieur Pierre BAUDRILLER
Association Axe Nantes Méditerranée
8, rue Fontaine des jardins
16500 CONFOLENS

Poitiers, le 13 FEV. 2007

Monsieur le Président,

A la suite de votre demande, vous avez été reçu le 5 janvier dernier par Daniel Barillot, Directeur général adjoint en charge notamment des infrastructures de transport, en présence de plusieurs élus des Deux Sèvres et de Charente. Vous avez pu présenter dans le détail les arguments de votre association en faveur d'une autoroute concédée entre Niort et Limoges avec un barreau transversal de Chasseneuil sur Bonniere à Bellac. Vous avez aussi présenté les éléments chiffrés du trafic routier sur ces axes et sur le développement du transit entre le Nord-Est de l'Europe et la péninsule Ibérique.

Des échanges constructifs qui ont eu lieu, j'en retiens d'une part l'urgence à agir pour sécuriser la route nationale 141 et la Route départementale 951 entre Chasseneuil sur Bonniere-Confolens et Bellac, alors que le trafic du fret routier est en croissance rapide. D'autre part j'enregistre qu'aucun accord n'a pu se dégager sur la base des travaux des services de l'Etat pour définir un axe autoroutier concédé entre Niort et Limoges dans le prolongement à la décision du CIADT du 18 décembre 2003.

Considérant que la lutte contre les gaz à effet de serre imposerait de rééquilibrer les coûts des transports pour que l'aménagement et l'entretien des infrastructures routières soient mieux pris en compte, et constatant que l'Etat comme les collectivités locales n'ont pas les moyens suffisants pour aménager les infrastructures routières de transit desservant l'Europe et traversant notre région, je vous réaffirme, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, mon soutien à la démarche engagée.

Parallèlement à l'urgence du doublement de la RN 141 par l'Etat, je souhaite que la mise en concession de l'axe constitué aujourd'hui par la RN 141 à partir d'Angoulême vers Bellac soit lancée sans tarder permettant ainsi de répondre à l'urgence de sécurisation demandée depuis trop longtemps par la population des bourgs et villages traversés. Elle répondrait également au besoin de doublement de la voie pour desservir le tissu économique de la Charente. Sur la base de cet axe, l'aménagement d'un barreau autoroutier remontant vers le Nord-Ouest de la région, y compris pour desservir le Nord Deux-Sèvres par une solution médiane, devrait être concédé en prenant en compte les travaux conduits par les services de l'équipement après l'actualisation des données.

La Région Poitou-Charentes est disposée à examiner avec l'Etat, la Région Limousin, les départements et les associations concernés les solutions les meilleures permettant de lancer la procédure de délégation de service public permettant d'améliorer ces aménagements.

Je reste à votre écoute pour avancer sur ce sujet important pour notre région, et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Ségolène ROYAL